

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Werkstoffprüfer und Werkstoffprüferin in der Fachrichtung Systemtechnik**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Essayeur/Essayeuse de matériaux avec spécialisation Technique des systèmes**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Contrôle de l'état de composants intégrés à des installations ou à des systèmes techniques, sur place ou dans les services de fabrication et d'entretien, à l'aide de procédures d'essais non destructives et destructives
- Planification, organisation et coordination de commandes d'essais, y compris la détermination et le respect des normes, cadres réglementaires, plans de contrôle et dispositions de l'entreprise en vigueur sur le site des essais, ainsi que des données du lieu
- Concertation avec les clients, les auditeurs, le personnel de surveillance des essais et les collègues relativement à la préparation et à la réalisation des essais, en vue d'intégrer ceux-ci aux processus de l'entreprise avec le minimum de perturbations possible
- Planification et installation des postes de travail pour les essais, y compris les dispositifs auxiliaires et les mesures de sécurité, en tenant compte des dispositions relatives à la sécurité au travail et à l'environnement en vigueur sur le site, ainsi que des données spécifiques à l'entreprise
- Optimisation des conditions d'essais, par la sélection d'installations auxiliaires appropriées
- Respect des exigences spécifiques relatives aux procédés et aux matériaux
- Vérification, calibrage et maintenance de moyens de contrôle et de moyens auxiliaires
- Saisie, documentation et analyse de résultats d'essais, et caractérisation des indications
- Comparaison des écarts et des erreurs identifiés avec le catalogue d'erreurs, et comparaison des normes de contrôle avec des erreurs définies
- Évaluation des résultats de contrôle en concertation avec le personnel de surveillance des essais
- Présentation et justification des résultats devant le personnel de surveillance des essais, les auditeurs et les clients
- Travail en équipe.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les essayeurs/essayeuses de matériaux avec spécialisation Technique des systèmes travaillent dans des entreprises de services ou dans des entreprises qui effectuent des essais sur différents sites, en Allemagne et à l'étranger. Parmi les employeurs possibles, on trouve notamment des entreprises de services intersectorielles, des entreprises de l'industrie chimique et pétrochimique, des entreprises du secteur de la construction automobile, mécanique et navale, des fabricants et exploitants de véhicules ferroviaires, des fabricants et exploitants de centrales électriques et de parcs éoliens, des entreprises des secteurs aéronautique et aérospatial, des entreprises du bâtiment, ainsi que des entreprises qui fabriquent des matériaux et des formes de production.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) **Explication**

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

| | |
|---|---|
| <p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p> | <p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p> |
| <p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au "Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie" - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)</p> | <p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p> |
| <p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Agent/Agente de maîtrise diplômé(e) – Spécialisation Métal, Technicien/Technicienne supérieur(e) (diplôme d'état) – Spécialisation Technique des matériaux, Technicien/Technicienne supérieur(e) en matériaux et d'essais (diplôme d'état)</p> | <p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p> |
| <p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Essayeur/Essayeuse de matériaux avec spécialisation Technique des systèmes en date du 25.06.2013 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 1693) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 25.04.2013)</p> | |

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

| |
|---|
| <p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements |
| <p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3,5 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise: Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous: www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass www.europass-info.de</p> |